



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

DÉLIBÉRATION du Centre Communal d'Action Sociale du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

Membres en exercice : 13	Date de convocation : 29/03/2024
Présents : 9	
Absents représentés : 1	
Votants : 10	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BRUNET, Président, Mme DESCOUX, Vice-Présidente,
Mme MARTINS, Mme ETIENNE, Mme BÉDU, M. DIELENSCHNEIDER, Mme FRANÇOISE, M. DROMAS, Mme BEELS

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BEDU donne pouvoir à Mme BEDU
Mme VALLET donne pouvoir à Mme JODIN

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme JODIN, M. DE SOUSA José Pierre

Invitée :

Mme MOREL, Directrice du Pôle Population

N° 2024-13 – FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, ainsi que les textes subséquents,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenue lors du Conseil d'Administration du 29 février 2024, en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif et ses annexes pour l'exercice 2024, conformément au document annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	59 233,97 €	59 233,97 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
TOTAL	59 233,97 €	59 233,97 €


PRECISE que le budget primitif 2024 a été établi et voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 11 avril 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

 **Audaud BRUNET**
Président du CCAS